



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 12 MAI 2014



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 5 mai 2014, tenue le lundi 12 mai 2014 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Est absente lors de la présente séance, Mme la conseillère Diane Gargantini.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

211/12-05-14

### RÉOUVERTURE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 5 mai 2014 à la suite de son ajournement. Il est 19 h 30.

### ADOPTÉE

212/12-05-14

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** le projet d'ordre du jour préparé par la greffière;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, à savoir :

- A RÉOUVERTURE**  
1. Adoption de l'ordre du jour

#### Période de questions du public

**A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**B GESTION FINANCIÈRE**

**C GESTION ADMINISTRATIVE**

1. Nomination d'un stagiaire au Service des travaux publics
2. Nomination d'un stagiaire au Service d'urbanisme et d'environnement
3. Inscription au congrès de la Fédération des Villages-relais du Québec du 28 au 30 mai 2014 à Amqui



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 12 MAI 2014

### **D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Appel d'offres numéro 2014-03 – Fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2016 – Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2014-04 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 – Octroi de contrat

### **E AVIS DE MOTION**

### **F ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

1. Adoption du Règlement numéro 240 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture

### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **H TRANSPORT ROUTIER**

### **I HYGIÈNE DU MILIEU**

### **J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. Autorisation de signature de l'entente relative aux matières organiques à intervenir avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Régie intermunicipale des trois Lacs (RITL)
2. Approbation du rapport de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle
3. PIIA 2014-P05 – PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales – Matricule 9940-91-2811
4. PIIA 2014-P06 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois – Matricule 9941-49-5661
5. PIIA 2014-P07 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois – Matricule 9842-97-7666
6. Politique incitative concernant la protection et la conservation des plans d'eau situés sur le territoire de Rivière-Rouge
7. Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments – Lac Malo, lac Cloche et Petit lac Lanthier – Validation du positionnement et correction réglementaire

### **K LOISIRS ET CULTURE**

### **L DIVERS**

1. Participation au tournoi de golf bénéfice 2014 du CLD d'Antoine-Labelle

#### **Période de questions du public**

### **M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.

Aucune question n'est posée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 12 MAI 2014

### GESTION ADMINISTRATIVE

213/12-05-14

#### NOMINATION D'UN STAGIAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer M. Réjean Jutras à titre de stagiaire au Service des travaux publics, sans rémunération, pour la période du 20 au 30 mai 2014 inclusivement.

#### **ADOPTÉE**

214/12-05-14

#### NOMINATION D'UN STAGIAIRE AU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer M. Alexandre Major à titre de stagiaire au Service d'urbanisme et d'environnement, pour une période de quatre (4) semaines à compter du 20 mai 2014.

De verser une rémunération forfaitaire de 500 \$ au stagiaire au Service d'urbanisme et d'environnement, laquelle rémunération sera versée à la fin du stage.

#### **ADOPTÉE**

215/12-05-14

#### INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC DU 28 AU 30 MAI 2014 À AMQUI

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription du conseiller André Tremblay au congrès de la Fédération des Villages-relais du Québec qui se tiendra du 28 au 30 mai 2014 à Amqui et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

#### **ADOPTÉE**

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

216/12-05-14

#### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-03 – FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2014 AU 31 MAI 2016 – OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2014-03 pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2016, le résultat de l'ouverture des soumissions du 9 mai 2014 est le suivant :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 12 MAI 2014

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix net au litre au 2 mai 2014 pour essence sans plomb ordinaire (avant les taxes applicables : TPS et TVQ) (± 10 000 litres/an)	Prix net au litre au 2 mai 2014 pour huile à chauffage (avant les taxes applicables : TPS et TVQ) (± 5 000 litres/an)	Prix net au litre au 2 mai 2014 pour carburant diesel -25°C (avant les taxes applicables : TPS et TVQ) (± 120 000 litres/an)
Produits pétroliers des draveurs inc. Le 6 mai 2014	1,2630 \$	1,0050 \$	1,2620 \$
Les Énergies Sonic Le 9 mai 2014 à 9 h 03	1,1929 \$	0,9349 \$	1,1759 \$

**CONSIDÉRANT** l'étude des deux (2) soumissions reçues effectuée par le directeur du Service des travaux publics et la greffière ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2016 soit octroyé à « Les Énergies Sonic », soit le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 7 mai 2014, aux prix nets suivants :

- de 1,1929 \$ le litre plus les taxes applicables pour l'essence sans plomb ordinaire, incluant une commission de 0,0299 \$;
- de 0,9349 \$ le litre plus les taxes applicables pour l'huile à chauffage, incluant une commission de 0,0299 \$;
- de 1,1759 \$ le litre pour le carburant diesel (-25°C) plus les taxes applicables, incluant une commission de 0,0139 \$.

Que les commissions identifiées ci-dessus pour chacun des produits pétroliers ne fassent l'objet d'aucune variation pendant la durée du contrat.

Que la fourniture et la livraison des différents produits pétroliers soient effectuées conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2014-03 de la Ville datés du 16 avril 2014 et au contenu de la soumission de « Les Énergies Sonic » datée du 7 mai 2014.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ces fournitures et prêts d'équipements.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

**217/12-05-14**  
modifiée par la  
résolution numéro  
413/03-11-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 12 MAI 2014

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-04 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2014 AU 31 MAI 2015 – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2014-04 sur invitation pour la conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015, le résultat de l'ouverture des soumissions du 9 mai 2014 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Total de la soumission (prix forfaitaire avant les taxes applicables (TPS et TVQ))
Mme Line Isabelle Le 5 mai 2014	39 540,48 \$ plus un taux horaire de 18 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ) pour des travaux ponctuels non décrits aux sept (7) devis descriptifs suite à une demande de la Ville
Mme Andrée Lauzon Le 9 mai 2014 à 10 h 04	39 000 \$ plus un taux horaire de 24,50 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ) pour des travaux ponctuels non décrits aux sept (7) devis descriptifs suite à une demande de la Ville

**CONSIDÉRANT** l'étude des soumissions reçues effectuée par le directeur du Service des travaux publics et la greffière ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 soit octroyé à Mme Andrée Lauzon, soit la plus basse soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 8 mai 2014, au prix forfaitaire de 39 000 \$ plus les taxes applicables, tel montant réparti mensuellement à raison de douze (12) paiements égaux, effectués une fois par mois soit le (ou vers le) 15<sup>e</sup> jour de chaque mois à compter de juillet 2014.

Qu'un taux horaire de 24,50 \$ plus les taxes applicables soit également approuvé pour effectuer des travaux ponctuels non décrits aux sept (7) devis descriptifs suite à une demande de la Ville pour toute la période dudit contrat.

Que la conciergerie desdits édifices municipaux soit effectuée conformément à toutes les exigences décrites aux documents d'appel d'offres numéro 2014-04 sur invitation de la Ville datés du 16 avril 2014, à l'addenda numéro 1 daté du 23 avril 2014 et au contenu de la soumission de Mme Lauzon datée du 8 mai 2014.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

218/12-05-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 12 MAI 2014

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 240 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2014;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'il renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement et sa portée ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 240 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture soit adopté.

Que le règlement numéro 240 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 240 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture est reproduit au livre des règlements.**

### URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

219/12-05-14

#### AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AUX MATIÈRES ORGANIQUES À INTERVENIR AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) ET LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS LACS (RITL)

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'entente relative au projet de matières organiques à intervenir avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL), et ce, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

220/12-05-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 12 MAI 2014

### **APPROBATION DU RAPPORT DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le rapport de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle tel que préparé par le Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

221/12-05-14

### **PIIA 2014-P05 – PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES – MATRICULE 9940-91-2811**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située au 2139, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 42-85, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et qui est identifiée par le matricule 9940-91-2811;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'implantation d'une terrasse en façade, entourée d'une clôture de 13,24 mètres de longueur en fer forgé et d'une hauteur de 1,04 mètre, sur une bande de béton existante, construite lors de la construction du bâtiment identifiant le commerce « Tim Hortons »;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-15 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-35/14.05.07 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 7 mai 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'implantation et l'aménagement d'une terrasse en façade du commerce conformément aux plans, croquis et esquisses fournis avec la présente demande, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

Que le propriétaire s'assure du respect de son affichage avec la réglementation en vigueur.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

222/12-05-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 12 MAI 2014

### PIIA 2014-P06 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS – MATRICULE 9941-49-5661

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 178, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot P-79 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-49-5661;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'installation d'une enseigne sur poteau d'une superficie de 1,09 mètre carré, installée en façade, entre la galerie avant et la limite avant de la propriété identifiant le commerce « La lunetterie Versant Nord »;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que compte tenu du manque d'espace et afin d'éviter l'empiètement sur la voie publique, l'enseigne est installée parallèlement à la rue;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-36/14.05.07 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 7 mai 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'installation d'une enseigne sur poteau d'une superficie de 1,09 mètre carré installée en façade conformément aux plans, croquis et esquisses fournis avec la présente demande, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

#### **ADOPTÉE**

223/12-05-14

### PIIA 2014-P07 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS – MATRICULE 9842-97-7666

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 1170, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 53-16, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et qui est identifiée par le matricule 9842-97-7666;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'installation de deux (2) nouvelles enseignes soit une sur poteau d'une superficie de 3 mètres carrés et une sur la corniche d'une superficie de 2,08 mètres carrés, identifiant le commerce « Pédro T » et le nom « Dépanneur »;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 12 MAI 2014

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-10 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et améliore considérablement la qualité et l'image du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-37/14.05.07 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 7 mai 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'installation de deux (2) nouvelles enseignes, soit une sur poteau d'une superficie de 3 mètres carrés et une sur la corniche d'une superficie de 2,08 mètres carrés, conformément aux plans, croquis et esquisses fournis avec la présente demande, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

### ADOPTÉE

224/12-05-14

### POLITIQUE INCITATIVE CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES PLANS D'EAU SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE RIVIÈRE-ROUGE

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire mettre en place des mesures incitatives pour assurer la pérennité des plans d'eau situés sur son territoire tout en assurant la quiétude des riverains;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique incitative concernant la protection et la conservation des plans d'eau situés sur le territoire de Rivière-Rouge, telle que rédigée et datée du 12 mai 2014.

Que cette politique soit effective à compter du 12 mai 2014 et qu'elle fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

### ADOPTÉE

225/12-05-14

### RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS – LAC MALO, LAC CLOCHE ET PETIT LAC LANTHIER – VALIDATION DU POSITIONNEMENT ET CORRECTION RÉGLEMENTAIRE

**CONSIDÉRANT** la lettre de Transport Canada avisant la Ville que les coordonnées géographiques de trois lacs situés à Rivière-Rouge nécessitent des modifications conformément au *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, soit pour les lacs Malo, Cloche et Petit lac Lanthier;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 12 MAI 2014

De demander à Transport Canada d'effectuer les modifications suivantes au trois lacs situés à Rivière-Rouge, et ce, afin de rendre les restrictions applicables sur lesdits lacs en vertu du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* :

Article	Nom indiqué dans le Répertoire toponymique du Québec	Correction à effectuer	Coordonnées dûment corrigées
127	Lac Malo	46°26'N-74°50'O	46°26'28"N-74°49'46"O
128	Lac Cloche	46°27'N-74°50'O	46°27'06"N-74°50'13"O
187	Petit lac Lanthier	46°26'N-74°51'O	46°26'19"N-74°50'31"O

### ADOPTÉE

### DIVERS

226/12-05-14

### PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE 2014 DU CLD D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de billets pour le tournoi de golf bénéfice 2014 du CLD d'Antoine-Labelle qui aura lieu le 11 juin 2014 au Club et Hôtel du golf de Nomingue, soit trois (3) billets pour le golf et souper au montant de 160 \$ chacun et un billet pour le souper seulement au montant de 60 \$.

### ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

227/12-05-14

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

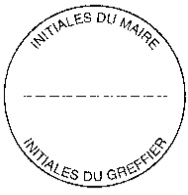
Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 19 h 59.

### ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014  
AJOURNÉE AU 12 MAI 2014

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Déborah Bélanger, mairesse